



Assemblée générale

Distr. générale
21 juin 2005
Français
Original: anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Rapport de la Mission des Nations Unies aux Bermudes, 2005

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–8	2
II. Informations sur le territoire.....	9–17	3
III. Activités de la Mission	18–44	5
IV. Membres de la Commission pour l'indépendance des Bermudes	45	12
V. Conclusions	46–54	12
Annexes		
I. Déclaration liminaire prononcée par le Président du Comité spécial devant la Commission pour l'indépendance des Bermudes, 28 mars 2005.....		14
II. Itinéraire et activités de la Mission spéciale, mars, mai-juin 2005		18



I. Introduction

A. Mandat

1. Le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux a rencontré une délégation de la Commission pour l'indépendance des Bermudes (BIC) le 18 février 2005, et à cette occasion le président de la délégation de la BIC a invité l'Organisation des Nations Unies à visiter le territoire.

2. À sa deuxième réunion, le 11 mars 2005, le Comité spécial a accepté l'invitation de la Commission pour l'indépendance des Bermudes. Il a décidé d'y envoyer une mission spéciale, en deux temps, en mars et mai 2005, sous réserve de l'accord de la Puissance administrante. La Mission avait pour but de réunir des informations de première main sur la situation aux Bermudes et d'évaluer le type de concours que le système des Nations Unies pourrait apporter à leur processus d'autodétermination et aussi de participer aux activités organisées par la Commission pour l'indépendance des Bermudes en vue de définir le futur statut du territoire¹. La Mission des Nations Unies aux Bermudes a prévu de rencontrer les membres de la Commission pour l'indépendance des Bermudes (BIC), des représentants du Gouvernement, des partis politiques, de la Puissance administrante et des citoyens. La délégation du Comité spécial avait aussi pour tâche d'informer les Bermudiens sur le processus d'autodétermination et de décolonisation ultérieure aux termes de la Charte des Nations Unies et sur la mission du Comité spécial et de l'ensemble du système des Nations Unies à cet égard. Elle avait aussi prévu de participer à des débats organisés par la Commission pour l'indépendance des Bermudes et de répondre aux questions du public.

3. Dans un courrier daté du 17 mars 2005 et adressé au Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, le Représentant permanent du Royaume-Uni auprès de l'Organisation des Nations Unies a fait savoir que son gouvernement n'avait pas d'objection à ce que le Comité, à l'invitation de la Commission pour l'indépendance des Bermudes, visite les Bermudes du 28 au 31 mars 2005. Dans un courrier daté du 23 mai 2005 et adressé au Président du Comité spécial, le Représentant permanent du Royaume-Uni a encore une fois confirmé que le Royaume-Uni, en tant que Puissance administrante, n'avait pas d'objection à ce que le Comité, à l'invitation de la Commission pour l'indépendance des Bermudes, visite les Bermudes du 30 mai au 4 juin 2005. Il y était dit ceci aussi : « Nous croyons comprendre que le Gouverneur des Bermudes, Sir John Vereker, et le Gouvernement bermudien sont disposés à vous rencontrer si tel est votre souhait. Nous tenons toutefois à préciser que ni le Royaume-Uni ni le Gouvernement bermudien ne souhaitent en faire une réunion tripartite. »

B. Composition de la Mission

4. Suite à des consultations menées avec les groupes régionaux, il a été décidé que la Mission spéciale serait composée des représentants de la Bolivie, du Congo, de la Dominique, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Timor-Leste. La Mission

de visite était accompagnée par un expert indépendant et deux fonctionnaires du Secrétariat. Lors de la première phase, la mission comportait aussi un représentant du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et, lors de la seconde phase, un conseiller.

5. La Mission comprenait les membres suivants : Julian Robert Hunte, Représentant permanent de Sainte-Lucie auprès de l'Organisation, Président du Comité spécial et Président de la mission spéciale de visite; Erwin Ortiz Gandarillas, Représentant permanent adjoint de la Bolivie; Luc Joseph Okio, Ministre Conseiller et Représentant permanent adjoint de la République du Congo; Crispin S. Gregoire, Représentant permanent du Commonwealth de la Dominique; Jimmy Ure Ovia, Ministre et Représentant permanent adjoint de la Papouasie-Nouvelle-Guinée auprès de l'Organisation; et José Luis Guterres, Représentant permanent de la République démocratique de Timor-Leste auprès de l'Organisation. La Mission était accompagnée par Ann-Marie Ali, coordonnatrice résidente adjointe du Programme des Nations Unies pour le développement en Jamaïque (première phase); Carlyle Corbin, expert indépendant en matière d'administration publique et de droit constitutionnel (première et seconde phases); et Fred Phillips, constitutionnaliste principal (seconde phase). La Mission était aussi accompagnée par Tamara Pozdnyakova, spécialiste hors classe des affaires politiques, et Irma Lacey, assistante de programme du Secrétariat de l'ONU.

C. Remerciements

6. La Mission souhaite faire part de sa profonde gratitude au Gouvernement britannique pour avoir facilité la visite de la Mission spéciale au territoire, à la demande de la Commission pour l'indépendance des Bermudes (BIC), qui est un organisme établi par le gouvernement, et pour avoir donné à la Mission spéciale l'occasion de participer au programme d'information du public de la BIC. Elle est reconnaissante aussi de l'accueil chaleureux que ses membres ont reçu lors de la visite.

7. Les membres de la Mission souhaitent aussi remercier le Gouvernement britannique, notamment son Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, Emyr Jones Perry; le Gouverneur des Bermudes, John Vereker; le Premier Ministre des Bermudes, W. Alexander Scott; et le chef de l'Opposition, Grant Gibbons, de leur coopération et hospitalité.

8. La Mission spéciale remercie le Programme des Nations Unies pour le développement, dont les spécialistes ont conseillé la Mission spéciale sur les questions d'administration et de droit constitutionnel, et pour avoir aidé la Commission à mieux connaître la composition des organisations internationales, les institutions financières et les institutions spécialisées de l'ONU.

II. Informations sur le territoire

9. Les Bermudes, territoire non autonome administré par le Royaume-Uni, sont situées dans la partie ouest de l'océan Atlantique, à 917 kilomètres à l'est des côtes de la Caroline du Nord (États-Unis d'Amérique). Leur territoire est composé de huit îles principales et de 130 autres de plus petite taille. Comme son nom l'indique, la

Grande Bermude est la plus grande. Hamilton, la capitale, et St. George sont les deux villes les plus importantes.

10. Le Parlement s'est réuni pour la première fois en 1620 après que la Couronne eût octroyé à la colonie un certain degré d'autonomie. En 1968, les Bermudes ont obtenu l'autonomie interne et se sont dotées d'une nouvelle constitution. Un référendum sur la question de l'indépendance a été organisé en 1995. Le taux de participation a été de 58,8 %, et 73,6 % des votants se sont prononcés contre l'indépendance. Le parti d'opposition d'alors avait organisé un boycottage du référendum parmi les partisans de l'indépendance.

11. Le dernier recensement, réalisé en 2000, fait état de 62 098 habitants. Soixante pour cent d'entre eux sont d'ascendance africaine et 40 % d'ascendance nord-américaine ou européenne.

12. Le territoire compte trois principaux partis politiques : le Progressive Labour Party (PLP), premier parti créé par la population noire des Bermudes, en 1963, qui souhaitait être représentée et accéder au pouvoir dans un système politique et économique contrôlé par la population blanche; le United Bermuda Party (UBP), créé en 1964 par la population blanche opposée aux politiques prônées par le PLP; le National Liberal Party (NLP), qui mène une politique centriste et qui n'est pas représenté à l'Assemblée législative. Le Premier Ministre, choisi dans le parti de la majorité, dirige un gouvernement comprenant au maximum 14 membres issus du corps législatif.

13. Pour pouvoir voter lors des élections et des référendums, il faut avoir au moins 18 ans et être Bermudien de naissance ou par naturalisation, ou être établi de longue date aux Bermudes, citoyen du Commonwealth britannique et inscrit sur les listes électorales chaque année depuis 1979. La citoyenneté bermudienne est automatiquement accordée aux enfants nés aux Bermudes, sauf lorsque aucun des deux parents n'est Bermudien de naissance ou par naturalisation.

14. En janvier 2005, le Gouvernement bermudien a créé la Commission pour l'indépendance des Bermudes. Cette commission, qui doit achever ses travaux au plus tard en juillet 2005, a pour mission de faire œuvre pédagogique, d'informer et de susciter des débats sur la question de l'indépendance des Bermudes. À vocation autonome, elle doit représenter l'ensemble des citoyens. Elle se compose de 14 membres nommés par le Premier Ministre et comprend des représentants des syndicats et du patronat, ainsi que des particuliers. L'opposition UBP a préféré ne pas en faire partie officiellement. Cependant, deux anciens représentants de l'UBP y prennent part à titre personnel. Au cours des six mois qu'ont duré ses travaux, la Commission a tenu des réunions publiques et reçu des communications des citoyens. Elle rendra un rapport comportant des recommandations qui aideront le Gouvernement à mettre au point sa démarche sur la question de l'indépendance.

15. Le mécanisme permettant de déterminer ce que souhaitent les Bermudiens en ce qui concerne l'indépendance reste l'une des pierres d'achoppement entre les partis politiques. Le PLP est d'avis qu'il est préférable de convoquer des élections générales à cette fin, tandis que l'UBP soutient que seul un référendum peut permettre aux citoyens d'exprimer leur préférence en ce qui concerne l'autodétermination. Selon la presse, lors du sixième Conseil consultatif des territoires d'outre-mer à Londres en septembre 2004, les représentants des territoires ont demandé au Ministre britannique des territoires d'outre-mer si le Royaume-Uni

était favorable à l'exercice par les territoires de leur droit à l'autodétermination « par voie d'élections ou de référendum » et si l'un ou l'autre de ces mécanismes était « possible ou attendu ». Le Ministre a admis que le Royaume-Uni n'avait pas de politique bien arrêtée sur cette question à ce moment-là et il a invité les territoires à faire connaître par écrit leurs vues sur cette question, pour que la réunion du Conseil consultatif des territoires d'outre-mer en discute en 2005. Le Ministre a fait savoir que le Royaume-Uni ferait connaître sa position aux territoires à la fin de 2004.

16. Par la suite, au début de 2005, le Ministre britannique des territoires d'outre-mer a diffusé aux gouverneurs britanniques des territoires non autonomes une note énonçant la position qui avait été prise : « Étant donné que pour accorder l'indépendance, le Royaume-Uni doit au préalable obtenir l'aval du Parlement (britannique), le Gouvernement britannique doit acquérir la conviction que, si un territoire accède à l'indépendance, c'est parce que sa population en a exprimé le souhait sans équivoque et légalement. De plus en plus au Royaume-Uni, des questions constitutionnelles importantes de ce genre sont soumises à référendum. Pour l'heure, le Gouvernement britannique présume qu'un référendum permettrait de sonder l'opinion dans les territoires où l'indépendance est possible. Mais le Royaume-Uni ne pourrait prendre de décision affirmative concernant le recours ou non à un référendum ou la forme que pourrait prendre ce référendum qu'au cas par cas, en prenant en compte la spécificité et les particularismes du territoire concerné. »

17. S'exprimant sur cette prise de position, le Premier Ministre des Bermudes a souligné que le Royaume-Uni faisait savoir par là que la méthode servant à déterminer l'accession d'un territoire à l'indépendance serait arrêtée au cas par cas.

III. Activités de la Mission

A. Réunions tenues aux Bermudes

18. Au cours de ses deux visites aux Bermudes, la Mission spéciale a tenu des réunions avec la Commission pour l'indépendance des Bermudes, le Premier Ministre des Bermudes, des membres du Cabinet, des parlementaires du Progressive Labour Party (PLP) et les dirigeants de l'United Bermuda Party (UBP), notamment le chef de l'opposition, ainsi qu'avec le Gouverneur du territoire. La Mission spéciale a également participé à six réunions publiques organisées dans le pays en soirée et à divers endroits, ainsi qu'à une réunion tenue dans une école. Les participants à ces réunions, de différents âges et venus des différentes communautés, ont présenté leurs vues sur l'autodétermination et l'indépendance et ont posé des questions aux membres de la Mission spéciale sur les expériences que leurs pays respectifs avaient acquises au cours de la période de transition à l'indépendance. Ces réunions ont révélé une profonde division raciale entre les habitants d'origine africaine et ceux d'origine européenne, particulièrement patente dans l'appui donné aux partis politiques opposés et dans le soutien ou l'opposition à l'indépendance. Au cours de sa deuxième visite, la Mission spéciale a en outre rencontré des lycéens qui avaient participé à un concours de rédaction et à un débat sur la question de l'indépendance, ainsi que des membres de la Commission pour l'unité et l'égalité raciale.

**1. Réunion avec la Commission pour l'indépendance des Bermudes,
28 mars 2005**

19. Le 28 mars 2005, la Mission spéciale a tenu une réunion d'une journée avec tous les membres de la Commission pour l'indépendance des Bermudes. Le Président de la Commission et le Président de la Mission spéciale ont fait des déclarations. La Commission a signalé que, depuis sa création en janvier 2005, elle avait tenu compte des questions et des conclusions figurant dans les rapports de 1977, 1979 et 1995 présentés au Parlement sur divers aspects de l'indépendance des Bermudes.

20. La Commission a informé la Mission spéciale des Nations Unies qu'elle s'était rendue aux États-Unis, au Royaume-Uni, au Canada, à la Barbade et aux Bahamas et qu'elle avait tenu deux conférences de presse ainsi que sa première réunion publique. Elle a par ailleurs indiqué qu'elle s'était entretenue avec des représentants de diverses administrations bermudiennes – Autorité monétaire, Ministère du tourisme et des transports, Département de l'aviation civile, Police et Régiment – qui avaient estimé que la qualité de leurs services serait maintenue dans des Bermudes indépendantes.

21. La Commission a en outre informé la Mission spéciale qu'elle recueillait actuellement des informations et des opinions auprès de la population sur les modalités de l'autodétermination et que le Gouvernement formulerait une approche sur la base des rapports qu'elle lui aurait présentés.

22. Le Président de la Mission spéciale a remercié la Commission d'avoir invité les membres de la Mission à participer au processus d'éducation politique engagé aux Bermudes. Il a par ailleurs remercié le Royaume-Uni d'avoir accepté la demande d'envoi de ladite mission, ajoutant que l'envoi de missions de visite dans les territoires non autonomes relevait d'un mandat de longue date confié par l'Assemblée générale dans ses résolutions. Le Président de la Mission spéciale a déclaré que, conformément aux Articles 1^{er}, 5 et 73 de la Charte des Nations Unies, l'année 2005 marquait un important jalon dans le processus d'autodétermination à l'échelle mondiale, avec la convergence de l'examen quinquennal tant de la Déclaration du Millénaire que de la deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme. Le Président a précisé que la Mission avait pour mandat d'obtenir des informations de première main sur la situation dans les Bermudes et de déterminer l'aide que les Nations Unies pourraient, le cas échéant, fournir à ce pays. Il a souligné que la Mission spéciale n'était pas aux Bermudes en vue de convaincre ce territoire d'adopter une approche plutôt qu'une autre en matière d'autodétermination ou pour préconiser telle voie plutôt que telle autre pour y parvenir. Ce que la Mission spéciale pouvait et devait faire, en revanche, était d'éclairer la situation en faisant fond sur les expériences d'anciens territoires non autonomes qui avaient progressé vers la pleine autonomie.

23. Les membres de la Mission spéciale des Nations Unies, en particulier les représentants de la Dominique, du Congo, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Timor-Leste, ont mis en commun les expériences acquises par leurs pays au cours de leur transition vers l'indépendance.

24. Les membres de la Commission ont appelé l'attention sur la position unique des Bermudes par rapport aux autres pays et territoires, puisqu'elles affichaient un revenu par habitant parmi les plus élevés du monde, ainsi que sur l'approche

pragmatique de la population dans son examen des incidences économiques, entre autres, de l'indépendance. Ils ont en outre admis que la transition vers l'indépendance ne résoudrait pas nécessairement certains des problèmes des Bermudes – manque de logements d'un prix abordable, criminalité et tensions raciales – auxquels il fallait s'attaquer d'urgence. La Commission a par ailleurs relaté les vues des milieux d'affaires quant aux éventuelles répercussions de l'indépendance sur les secteurs des finances et du tourisme.

25. La Mission spéciale a encouragé la Commission à poursuivre sa campagne d'éducation en incluant toutes les parties prenantes, ainsi qu'à formuler des plans à court, à moyen et à long terme pour veiller à ce que la population continue d'y participer activement. Les membres de la Commission ont par ailleurs été informés que les Bermudes, en tant que territoire non autonome, pourraient participer en qualité de membre, de membre associé ou d'observateur aux travaux de certaines institutions spécialisées et d'autres organismes du système des Nations Unies, conformément à leurs mandats respectifs.

26. La Commission s'est efforcée d'obtenir des conseils et des suggestions sur la façon de faire effectivement participer l'opposition et les milieux d'affaires au dialogue et au débat concernant l'autodétermination des Bermudes. Le Président de la Mission spéciale a répondu que les facteurs qui garantiraient la poursuite d'activités économiques constructives étaient la stabilité du Gouvernement, la bonne gouvernance et un système judiciaire indépendant assortis d'une autorité monétaire indépendante et solide. Les membres de la Mission spéciale ont par ailleurs expliqué que, dans leurs pays, des représentants des milieux d'affaires avaient reçu des assurances eu égard à la poursuite de leurs activités avant l'acte d'autodétermination, en particulier par l'intermédiaire de l'adoption des législations et réglementations pertinentes.

2. Réunions publiques organisées les 29 mars (St George's Cricket Club); 30 mars (Somerset Cricket Club); 31 mars (Devonshire Recreation Club); 31 mai (Cedar Bridge Academy); 1^{er} juin (Sandy's Secondary Middle School); et 2 juin 2005 (Clearwater Middle School)

27. À l'occasion des six réunions publiques, le Président de la Commission pour l'indépendance des Bermudes et le Président de la Mission spéciale ont fait des déclarations liminaires, à l'issue desquelles le public a pu prendre la parole et poser des questions. Plusieurs participants ont présenté à la Commission des communications écrites sur la question de l'indépendance. Certains intervenants avaient pu suivre les débats de réunions publiques antérieures, qui avaient été retransmis à la télévision et à la radio, et ont renvoyé dans leurs déclarations aux documents de l'ONU distribués à ces occasions.

28. Les membres de la Commission ont communiqué aux participants les informations qu'ils avaient réunies durant leurs travaux. On a noté que, nonobstant les trois options identifiées par l'ONU concernant l'autodétermination – l'indépendance, l'intégration à un État indépendant et la libre association avec un État indépendant –, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, en tant que Puissance administrante, avait estimé que seuls l'indépendance ou le statu quo étaient à envisager. Certains participants ont déclaré que cette position allait à l'encontre des principes de l'ONU relatifs à la décolonisation systématiquement reconnus par toutes les nations. Les membres de la Mission spéciale ont fait

observer, entre autres choses, que les options politiques que constituaient la libre association avec un État indépendant ou l'intégration dans un État indépendant rendaient possible l'association ou l'intégration à un pays autre que la Puissance administrante. De nombreux participants se sont interrogés sur l'avenir des relations économiques et politiques futures avec le Royaume-Uni, les États-Unis d'Amérique, l'Union européenne et d'autres pays dans l'éventualité où le territoire choisirait l'indépendance. La Commission et la Mission spéciale ont répondu que si elles devenaient indépendantes, les Bermudes pourraient conserver des relations étroites et chaleureuses avec tous les pays. En ce qui concerne la citoyenneté, sujet abordé lors de la première phase des travaux de la Mission spéciale, la Commission a répondu que la question de la conservation de la citoyenneté britannique, ou de la double citoyenneté si le territoire devenait indépendant, faisait l'objet de négociations. Quant au régime favorable de délivrance des visas actuellement pratiqué par les États-Unis d'Amérique, la Commission a informé les participants que le Département d'État américain l'avait assurée qu'il serait maintenu. Lors de la deuxième visite de la Mission spéciale, en mai 2005, l'examen des questions relatives à la citoyenneté et au régime des visas avait été fondé sur les réponses données par le Foreign and Commonwealth Office, publiées au début du même mois.

29. De nombreuses questions ont porté sur les aspects concrets du fonctionnement d'un État indépendant, notamment l'adoption d'une constitution et les amendements à son texte, les activités législatives de l'État et les mécanismes régulateurs garants du développement démocratique de la société. Des participants se sont également interrogés sur le coût de l'administration d'un service diplomatique. Les membres de la Mission spéciale ont expliqué comment le service diplomatique était financé dans leurs pays respectifs. Certaines questions ont touché au fonctionnement de l'Organisation mondiale du commerce et à d'autres aspects de l'économie mondiale. Les membres de la Mission spéciale ont donné des exemples de processus de gouvernance démocratique observés dans leurs pays.

30. Certains intervenants ont fait remarquer que l'indépendance était une étape obligatoire dans le développement d'une nation, et que les Bermudes étaient un pays autosuffisant depuis longtemps. D'autres ont fait observer que la situation aux Bermudes était favorable et qu'il n'était donc pas besoin de la changer. Plusieurs orateurs ont déclaré que si le pays optait pour l'indépendance, il faudrait assurer une transition sans heurts, maintenir la démocratie et disposer de mesures de lutte anticorruption. Les membres de la Mission spéciale ont répondu que les constitutions de leurs pays respectifs garantissaient la séparation des pouvoirs et l'indépendance du système judiciaire.

31. Plusieurs orateurs ont évoqué le fossé racial qui existait dans le territoire. Certains d'entre eux considéraient que l'indépendance était associée à la libération, tandis que d'autres l'associaient, eux, à l'incertitude et à la peur. La Commission a noté que l'examen de la question de l'indépendance avait mis en lumière celle du fossé racial et que ce débat était sain. Des intervenants ont dit que l'indépendance donnerait aux Bermudiens une chance d'être unis dans une nation. L'un des avantages de l'indépendance résidait en effet dans la possibilité qu'elle offrait d'unir la population autour d'une nationalité commune. Pour ce qui était des divisions raciales, les deux groupes raciaux devaient aspirer à un programme d'unité commun. Des participants ont évoqué les efforts conjoints de la population toute entière après l'ouragan, qui était un exemple positif de coopération. La Commission

a noté que les questions raciales qui se posaient aux Bermudes devaient être traitées abstraction faite de celle de l'indépendance, et faire l'objet d'un débat au sein de la société.

32. Lors de sa deuxième visite, la Mission spéciale a rencontré la Commission pour l'unité et l'égalité raciale. Créée en 1994 et constituée de membres employés et de volontaires, cette Commission a l'obligation légale d'œuvrer en faveur de l'élimination de la discrimination raciale illégale et de la promotion de l'égalité des chances et des bonnes relations sur le lieu de travail entre les personnes appartenant à des groupes raciaux différents.

33. La Mission spéciale a salué les précieux travaux menés par la Commission pour l'unité et l'égalité raciale, qui a compilé les statistiques relatives aux politiques raciales sur le lieu de travail. Elle a conclu que l'on pourrait envisager d'étendre le champ d'action de la Commission afin d'y inclure une plus grande variété de secteurs de la société bermudienne auxquels nuisaient les considérations d'ordre racial. Les membres de la Commission ont exprimé le désir d'instaurer des liens directs avec le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale de l'ONU afin de pouvoir accéder aux informations sur les techniques et les procédures relatives au règlement des questions raciales. On a reconnu que, la Commission pour l'unité et l'égalité raciale ayant le statut d'entité quasi-gouvernementale, l'accès aux ressources offertes aux organismes non gouvernementaux pour entreprendre certaines activités à cet égard faisait l'objet de certaines limitations. L'on pourrait par conséquent envisager de revoir la structure de la Commission afin que les ressources pertinentes puissent être mises à sa disposition pour lui permettre de traiter un éventail plus large de questions.

34. La question de la définition de la transition vers l'indépendance par voie de référendum a été traitée par plusieurs bermudiens. Un représentant de la Mission spéciale a donné l'exemple de son pays, où les parties opposées étaient parvenues à un consensus par la négociation et où la transition vers l'indépendance n'avait requis ni référendum ni élections. Le représentant des Bermudiens pour le référendum a annoncé que son groupe recueillait des signatures en faveur de la prise d'une décision sur la question de l'indépendance par voie de référendum et non par la voie électorale. Un certain nombre de personnes se sont dites quelque peu sceptiques quant à cette collecte de signature organisée par le groupe.

35. Le représentant du PNUD a estimé que l'accent devait être mis sur l'indépendance non pas tant comme un événement, mais plutôt en tant que processus par lequel les Bermudiens définiraient leurs objectifs et chercheraient à déterminer s'ils pouvaient les atteindre en choisissant la transition vers l'indépendance ou en retenant une autre option d'égalité politique. Le public, la Commission pour l'indépendance des Bermudes et la Mission spéciale se sont accordés à reconnaître la nécessité d'une meilleure connaissance des questions constitutionnelles, du statut actuel du territoire et des étapes à suivre dans la transition vers la pleine autonomie.

3. Rencontre avec le Premier Ministre des Bermudes et le chef de l'opposition

36. La Mission spéciale a tenu des réunions avec le Premier Ministre des Bermudes, des membres du Conseil des ministres, les parlementaires du Progressive Labour Party et les dirigeants de l'opposition, notamment leur chef, Grant Gibbons.

À cette occasion, les membres de la Mission spéciale ont expliqué que l'Organisation des Nations Unies avait pour mandat de promouvoir l'autodétermination dans tous les territoires non encore autonomes. Lors de la rencontre avec le Premier Ministre, les questions de l'assistance aux territoires non autonomes et de la participation éventuelle des Bermudes aux travaux des programmes et organismes des Nations Unies concernés ont été soulevées. Lors de la deuxième visite des membres de la Mission spéciale, le Premier Ministre a noté le grand professionnalisme dont ils avaient fait preuve durant leur visite précédente et a souligné l'importance de l'information fournie. Il a dit que les Bermudiens commençaient à examiner la question de l'indépendance et que le prochain rapport de la Commission pour l'indépendance des Bermudes devrait servir de base pour déterminer comment aborder cette question.

37. À la réunion qu'ils ont organisée avec l'opposition lors de leur première visite, les membres de la Mission spéciale ont expliqué la manière dont l'ONU pouvait contribuer à l'autodétermination du territoire, conformément à la Charte des Nations Unies. Lors de la deuxième visite, l'opposition n'a pas accédé à la demande de la Commission pour l'indépendance des Bermudes de tenir une réunion de suivi avec les membres de la Mission spéciale.

4. Déjeuner avec le Gouverneur des Bermudes

38. Au cours de leur première visite, les membres de la Mission spéciale ont assisté à un déjeuner avec le Gouverneur du territoire, au cours duquel ils se sont essentiellement intéressés à la position du Gouvernement du Royaume-Uni en ce qui concernait l'achèvement du processus de décolonisation aux Bermudes et les choix légitimes liés à l'autodétermination dont il était question dans la résolution 1541 (XV) de l'Assemblée générale. À ce sujet, le Gouverneur a rappelé que le Royaume-Uni n'offrait ni la libre association ni l'intégration, deux des trois possibilités admises pour parvenir à l'égalité politique.

39. Le Gouverneur a également fait valoir que le Royaume-Uni ne considérait pas les Bermudes comme un territoire « non autonome ». Ce point a été mis en doute par plusieurs membres de la délégation, qui ont signalé que certaines dispositions de la Constitution des Bermudes accordaient un pouvoir considérable au Gouverneur désigné par le Royaume-Uni plutôt qu'au Gouvernement élu. Le Gouverneur a souligné que si ses pouvoirs étaient bien réels et prévus par la loi, il ne les exerçait pas systématiquement et que, dans nombre de régions, il les avait délégués aux autorités élues. La Mission spéciale était d'avis que ces pouvoirs réservés n'allaient pas dans le sens de l'accession à une autonomie politique totale telle que définie par les principes internationaux.

40. À propos des choix qui s'offraient aux Bermudes concernant leur statut politique, il a été signalé que le fait que le Royaume-Uni n'offre pas de possibilités de libre association ou d'intégration n'empêchait pas les territoires de chercher à obtenir l'un de ces statuts auprès d'un autre pays. Le cas des îles Turques et Caïques, qui cherchent à conclure un accord d'association avec le Canada, a été évoqué.

41. La question du retrait des Bermudes de la liste des territoires non autonomes établie par l'ONU dans le cas où le non à l'indépendance l'emporterait à l'issue d'un référendum ou dans l'éventualité d'un résultat analogue à l'occasion d'élections législatives a également été examinée avec le Gouverneur, qui a

demandé quelle était la politique de l'Organisation en la matière. À l'issue des débats, il est apparu clairement que les résultats d'un référendum ou d'une élection n'entraîneraient pas l'accession à l'autonomie puisque que les Bermudes conserveraient leur statut de territoire non autonome, le maintien de leur statut politique actuel étant la raison pour laquelle ils restent inscrits sur la liste établie par l'ONU. Il a également été précisé que le territoire ne serait pas retiré de cette liste à la demande exclusive de la Puissance administrante, mais que l'Assemblée générale devrait en prendre la décision après avoir évalué objectivement la situation dans le territoire en question.

42. La Commission pour l'indépendance des Bermudes a informé les membres de la Mission spéciale, au début de leur deuxième visite, que l'on ne s'était pas entendu sur la tenue d'une réunion tripartite entre la Puissance administrante, représentée par le Gouverneur, le Gouvernement des Bermudes et les membres de la Mission spéciale.

5. Réunions de clôture avec la Commission pour l'indépendance des Bermudes (31 mars et 2 mai 2005)

43. Le premier voyage aux Bermudes de la Mission spéciale des Nations Unies, effectué en mars 2005, s'est achevé par une réunion avec la Commission, au cours de laquelle des observations et des recommandations ont été faites. Il a été noté que les considérations raciales avaient parfois dominé le débat sur les questions liées à l'indépendance. L'importance de la participation de la jeune génération au débat a été soulignée. Le Comité s'est félicité que la Commission se soit engagée à mener une campagne de sensibilisation largement ouverte et, dans ce cadre, à tenir compte des remarques formulées par l'opposition. L'importance d'un dialogue constant avec la Puissance administrante a également été réaffirmée. La Mission spéciale a rappelé qu'il était important de renforcer la composante Information des activités de la Commission en s'appuyant sur divers supports : télévision, radio et site Web, mais aussi publications. L'intérêt d'une éventuelle participation des Bermudes aux travaux de certains organismes des Nations Unies a par ailleurs été souligné.

44. À la réunion qui a clôturé sa deuxième visite, la Mission spéciale a noté avec satisfaction les effets positifs de la campagne menée par la Commission pour sensibiliser le public et lui transmettre des informations objectives. Elle a également félicité la Commission d'avoir tenu des consultations avec le Gouvernement des Bermudes et la Puissance administrante. En outre, elle a salué l'approche élargie adoptée par la Commission en matière de collecte d'informations, laquelle reposait sur des réunions avec les entrepreneurs et divers secteurs de la société, ainsi que sur des missions à l'étranger et au Siège de l'ONU. Elle a noté la participation accrue des jeunes au débat sur l'avenir des Bermudes par l'intermédiaire de jeux de questions-réponses, de concours de rédaction et de tables rondes. Lorsqu'elle s'est rendue au Bermuda Institute, la Mission spéciale a été impressionnée par le haut niveau de connaissance du sujet qui ressortait de la précision des questions posées par les élèves. Les membres de la Commission et de la Mission spéciale ont également examiné les questions pratiques liées à la fin du mandat de la Commission et à l'organisation des données accumulées.

IV. Membres de la Commission pour l'indépendance des Bermudes

45. Marc Bean, Janet Smith Bradshaw, Derrick Burgess, Crystal Caesar, Rolfe Commissiong, Edward DeMello, Lois Browne-Evans, Dianna Kempe, Vernon G. Lambe (Président), Donna Pearman, Gary Phillips, David Rowntree, Robert Steinhoff et Michael Winfield.

V. Conclusions

46. La visite de la Mission spéciale des Nations Unies aux Bermudes a mis en lumière un certain nombre de questions touchant le processus d'autodétermination dans le territoire ainsi que le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la promotion de l'autonomie dans les territoires non autonomes en général.

47. Il apparaît très clairement que la population des Bermudes et ses dirigeants politiques n'avaient pas une connaissance suffisante du rôle du droit international dans le processus de développement politique et constitutionnel de leur territoire. Ce manque d'informations concernait non seulement les choix politiques qui s'offraient à la population mais aussi le rôle important que l'ensemble des organismes des Nations Unies pouvait jouer pour appuyer l'autodétermination et ultérieurement la décolonisation du territoire. Le Comité spécial a donc passé énormément de temps à faire connaître aux parties prenantes l'intérêt de ce processus international.

48. Comme la position présentée à la Commission pour l'indépendance des Bermudes par la Puissance administrante concernant l'absence de certains choix politiques différait sensiblement de la position adoptée par consensus dans les résolutions de l'ONU, qui confirment une gamme plus vaste de solutions politiques légitimes, le message communiqué par les Bermudiens sur cette question était confus. La Mission spéciale des Nations Unies a cherché à apporter quelques éclaircissements à ce sujet lors de ses contacts avec la communauté bermudienne.

49. La question même de savoir si les Bermudes sont actuellement autonomes ou non a été soulevée de temps à autre au cours de la Mission du Comité spécial par plusieurs interlocuteurs. La Mission spéciale a apporté des précisions sur les conditions minimales à remplir pour pouvoir être considéré comme un territoire autonome et donc sur le rôle incombant à l'Organisation des Nations Unies en vertu du Chapitre XI de la Charte des Nations Unies à l'égard des territoires, y compris des Bermudes.

50. Il était également évident que des informations suffisantes concernant le rôle plus large que les organismes des Nations Unies pourraient jouer dans le processus de développement du territoire n'avaient pas été communiquées à la population ni à ses dirigeants. En conséquence, la Mission spéciale s'est efforcée de fournir aux Bermudiens des informations sur les divers organismes des Nations Unies et autres organisations internationales dont le territoire pourrait faire partie en vertu de son statut politique actuel, pour promouvoir le processus préparatoire devant le conduire à sa pleine autonomie.

51. Le clivage racial qui divise la société est apparu très clairement tout au long des entretiens avec la population bermudienne. Les blessures causées par une longue histoire de ségrégation étaient très visibles, en particulier parmi les membres de

l'ancienne génération de Bermudiens d'origine africaine qui ont pris la parole lors des réunions publiques. Selon nombre d'entre eux, l'indépendance permettrait de panser les plaies de cette période. Plusieurs Bermudiens d'origine européenne ont, quant à eux, fait part de leurs préoccupations au sujet des effets de l'indépendance sur la stabilité de la société, qui à leur avis, était assurée par le lien constitutionnel existant avec la Puissance administrante. Ils étaient nombreux à penser que l'indépendance pourrait compromettre cette stabilité, indispensable pour maintenir une économie viable. Certains Bermudiens ont fait valoir que l'indépendance permettrait d'assurer la réconciliation et l'unification des divers groupes raciaux aux Bermudes; d'autres, en revanche, n'étaient pas convaincus par cette théorie.

52. Il est intéressant de relever que plusieurs des deux groupes raciaux ont évoqué la nécessité d'aplanir et de surmonter les divergences au sein de la société afin que les Bermudiens puissent s'engager ensemble dans la voie qu'ils auront choisie. Ce groupe de Bermudiens détient la clef de la réconciliation nationale, laquelle paraît cruciale pour l'avenir du territoire, quel que soit son futur statut politique.

53. On peut conclure que la Mission spéciale aux Bermudes a fourni un moyen de communication entre la population bermudienne et ses dirigeants d'un côté et l'Organisation des Nations Unies de l'autre. Manifestement, l'absence de communication avec l'Organisation des Nations Unies dans le passé avait contribué à créer un certain nombre d'idées fausses dans le territoire quant au rôle de l'Organisation dans le processus d'autodétermination et aux paramètres de l'autonomie.

54. La Mission spéciale a eu l'occasion de préciser ses intentions qui étaient, avant tout, de fournir à la population bermudienne des informations pouvant lui être utiles dans son processus de développement, de lui offrir une assistance éventuelle à sa demande et de l'assurer que le rôle de l'ONU ne consistait pas à dicter à la population le choix qu'elle devait faire ni la manière de prendre cette décision. La Mission spéciale a réussi à communiquer ce message et ce faisant, a acquis une connaissance beaucoup plus approfondie de la dynamique de la société bermudienne alors qu'elle s'engage dans la voie de l'autodétermination.

Notes

¹ Voir A/AC.109/2005/SR.2.

Annexe I

Déclaration liminaire prononcée par le Président du Comité spécial devant la Commission pour l'indépendance des Bermudes, 28 mars 2005

Au nom de la Mission spéciale des Nations Unies aux Bermudes, que j'ai l'honneur de diriger, j'aimerais remercier la Commission pour l'indépendance des Bermudes de l'invitation qu'elle nous a faite de participer au processus d'éducation politique actuellement mené ici, aux Bermudes, processus qui revêt une importance considérable pour l'avenir de votre pays et de ses habitants.

L'année 2005 marque une étape significative dans le processus d'autodétermination, dans le monde entier, dans la mesure où la convergence de deux activités importantes devrait mettre en lumière les progrès réalisés à ce jour dans l'ensemble des territoires, et ce qu'il reste à faire, dans le respect des Articles 1^{er} et 55 de la Charte des Nations Unies.

La première activité que j'évoquerai est l'examen quinquennal de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies dans laquelle la communauté internationale réaffirmait sa volonté « de tout faire » pour assurer ... « le droit à l'autodétermination des peuples ». Le second événement de l'année 2005 auquel je fais référence est l'examen quinquennal des progrès réalisés dans le cadre de la deuxième Décennie internationale pour l'élimination du colonialisme, qui vise à évaluer l'état du processus d'autodétermination et à lancer des initiatives pour promouvoir cet objectif.

On peut considérer que la Mission spéciale des Nations Unies aux Bermudes s'inscrit dans cette convergence. Elle a donc un double rôle.

Premièrement, la Mission est ici pour évaluer la situation de votre pays, conformément au mandat qu'assume de longue date l'Organisation des Nations Unies et qui consiste à évaluer en permanence la situation dans chacun des 16 territoires non indépendants. À cette fin, nous tiendrons des consultations avec les représentants de la communauté, en tant que de besoin, sur le processus d'autodétermination actuellement en cours.

Deuxièmement, nous sommes ici pour déterminer quelle assistance l'ensemble du système des Nations Unies pourrait vous apporter, si vous le demandez, pour aider au déroulement de ce processus et, par la suite, pour mettre en œuvre la décision que vous aurez prise, quelle qu'elle soit.

Dans le contexte de notre visite, j'aimerais faire état de la coopération très précieuse que nous a apportée le Royaume-Uni, Puissance administrante des Bermudes, qui a aidé à organiser des réunions entre la Commission pour l'indépendance des Bermudes et le Comité spécial de la décolonisation lorsqu'une délégation de la Commission s'est rendue, en février, auprès de l'Organisation des Nations Unies. Au nom du Comité spécial et en mon nom propre, j'aimerais saisir cette occasion pour indiquer une fois de plus que nous apprécions au plus haut point les liens de coopération informelle qui ont été établis entre le Gouvernement du Royaume-Uni et le Comité spécial de la décolonisation. Sans la collaboration du Royaume-Uni, la Mission spéciale des Nations Unies aux Bermudes n'aurait pu avoir lieu.

Il est important de souligner d'emblée que la Mission spéciale des Nations Unies n'est pas venue ici pour essayer de vous convaincre d'adopter une approche particulière dans le processus d'autodétermination, ou encore d'emprunter un chemin spécifique. Cela n'est pas notre rôle. L'Organisation des Nations Unies n'a jamais joué un tel rôle dans le processus d'autodétermination des territoires non indépendants.

En revanche, la Mission spéciale peut vous faire profiter des enseignements tirés de l'expérience d'autres territoires dont les populations s'administrent désormais complètement elles-mêmes. Pour cela, nous avons demandé à plusieurs représentants éminents d'États Membres des Nations Unies ainsi qu'à un haut fonctionnaire du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et à un spécialiste indépendant des questions de gouvernance, de participer à cette Mission spéciale. Ils enrichiront nos débats de leur réflexion, de leur expérience et de leur expertise considérables. Permettez-moi de vous présenter les autres membres de la Mission spéciale :

M. Erwin Ortiz Gandarillas, Représentant permanent adjoint de la Bolivie auprès de l'Organisation des Nations Unies;

M. Luc Joseph Okio, Ministre Conseiller, Mission permanente de la République du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies et Vice-Président du Comité spécial de la décolonisation;

M. Crispin S. Grégoire, Représentant permanent du Commonwealth de Dominique auprès de l'Organisation des Nations Unies

M. Jimmy Ure Ovia, Représentant permanent adjoint de la Papouasie-Nouvelle-Guinée auprès de l'Organisation des Nations Unies

M. José Luis Guterrez, Représentant permanent du Timor-Leste auprès de l'Organisation des Nations Unies

M^{me} Ann Marie Ali, Représentante résidente adjointe, Programme des Nations Unies pour le développement, Bureau de la Jamaïque, qui couvre notamment les Bermudes

M. Carlyle Corbin, spécialiste indépendant des questions de gouvernance et de développement constitutionnel

En outre, deux fonctionnaires du Département des affaires politiques du Secrétariat de l'ONU, M^{me} Tamara Posdnyakova et M^{me} Irma Lacey, accompagnent la Mission spéciale pour lui fournir une aide administrative.

Au cours de la première réunion entre le Comité spécial et la Commission pour l'indépendance des Bermudes en février dernier, un certain nombre de questions ont été soulevées qui présentaient un intérêt particulier pour le processus d'autodétermination des Bermudes et relevaient de trois grandes catégories :

- Le mandat de l'Organisation des Nations Unies pour ce qui est de la promotion du processus d'autodétermination;
- La fourniture d'une assistance concrète aux Bermudes par le système des Nations Unies;
- Quelques comparaisons avec d'autres anciens petits territoires insulaires qui étaient parvenus à l'autonomie complète.

Permettez-moi de vous faire part d'un certain nombre de réflexions sur ces questions qui seront examinées plus en détail au cours de la semaine.

Mandat de l'Organisation des Nations Unies

L'Organisation des Nations Unies a pour mandat historique de promouvoir l'autodétermination des territoires qui ne sont pas encore parvenus à la pleine autonomie. Ce mandat est énoncé dans les articles pertinents de la Charte des Nations Unies, dans les résolutions et déclarations adoptées par les pays Membres de l'Organisation des Nations Unies à l'Assemblée générale depuis presque 60 ans et dans les diverses conventions relatives aux droits de l'homme. Le Comité spécial de la décolonisation a été créé en 1961 dans le but de faire des recommandations sur la mise en œuvre de ce mandat. Le système des Nations Unies dans son ensemble a également depuis longtemps pour mandat de soutenir les efforts déployés pour aider les peuples à exercer leur droit à l'autodétermination.

Assistance concrète

Deuxièmement, la question de l'assistance concrète. Une partie du mandat de l'Organisation des Nations Unies est l'engagement historique de fournir une assistance à chacun des territoires tout au long du processus d'autodétermination. Les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies ont clairement énoncé l'importance de l'aide apportée par l'Organisation à la mise au point de programmes d'éducation politique visant à sensibiliser les populations aux différentes options s'offrant à elles quant à leur statut politique. Cette assistance, si elle est demandée, peut comprendre la fourniture de conseils s'inscrivant dans les processus éducatifs en cours dans les différents territoires et s'appuie sur la vaste expérience du Groupe des élections de l'Organisation des Nations Unies, concurremment avec le Programme des Nations Unies pour le développement, le Département de l'information et autres entités des Nations Unies.

Par exemple, dès les années 80, l'Organisation des Nations Unies a contribué pour une très large part à la mise en place d'un programme d'éducation politique et à la tenue de consultations populaires dans l'ancien territoire sous tutelle des îles du Pacifique. Plus récemment, il y a quelques années seulement, l'Organisation a coordonné le processus référendaire dans l'ancien Timor oriental et lui a fourni un appui important au lendemain de l'indépendance sous la forme d'un programme d'assistance globale. Comme on l'a noté, l'Ambassadeur du Timor-Leste est membre de la Mission spéciale.

Le Comité spécial lui-même organise des séminaires régionaux annuels, alternant entre les Caraïbes et le Pacifique, qui fournissent l'occasion aux représentants des gouvernements territoriaux, experts et organisations non gouvernementales de mener des débats approfondis entre eux et avec les membres du Comité spécial sur l'état d'avancement des processus d'autodétermination dans leurs territoires respectifs. Le séminaire de 2005 pour les territoires de l'Atlantique et des Caraïbes aura lieu à Saint-Vincent-et-les Grenadines en mai. Le Gouvernement bermudien et la Commission pour l'indépendance des Bermudes seront bientôt invités à participer à ces débats importants.

Lorsque la pleine autonomie est atteinte, l'ensemble des programmes et entités des Nations Unies peut fournir une aide dans le cadre des divers projets d'assistance technique et multilatérale et spécialisées et des organismes internationaux associés à

l'Organisation des Nations Unies. Dans l'intervalle, nombre de territoires sont devenus membres associés de certaines des institutions spécialisées des Nations Unies, des commissions économiques régionales de l'ONU et d'organisations régionales ou ont obtenu le statut d'observateur afin de se familiariser avec le système international et d'être mieux à même de se préparer au changement de statut politique. Une étude entreprise au nom de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes l'an dernier par l'expert indépendant affecté à la Mission spéciale aux Bermudes porte sur la participation de ces territoires aux conférences mondiales des Nations Unies aux sessions extraordinaires de l'Assemblée générale. Je pense que des exemplaires de l'étude ont été mis à la disposition de la Commission pour l'indépendance des Bermudes.

Troisièmement, concernant la question des comparaisons avec d'autres petits États insulaires ayant obtenu leur indépendance, il est important de noter que la préparation constitue un aspect clef. Nombre d'anciens territoires n'étaient pas aussi prêts sur le plan constitutionnel et économique que les Bermudes à se hisser au niveau politique supérieur. Les Bermudes sont prêtes à ces deux égards si vous choisissez de franchir ce pas. La qualité de membre associé de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) des Bermudes, par exemple, pourrait fournir une occasion unique d'étudier de manière détaillée le processus de transition entre un statut constitutionnel avancé et l'indépendance à terme, comme cela s'est passé dans le cas des anciens États associés des Indes occidentales. Bien sûr, plusieurs membres de notre mission spéciale pourront au cours des débats fournir des informations sur la transition de leur pays vers l'autonomie.

Pour conclure, la Mission spéciale des Nations Unies aux Bermudes est prête à vous aider tout au long de ce processus important. Nous ne sommes pas ici pour nous ingérer dans vos affaires ni pour offrir les solutions. Nous sommes ici pour fournir les informations que vous jugerez utiles au fur et à mesure que votre processus d'éducation s'intensifiera.

Nous vous félicitons d'avoir lancé ce processus et sommes prêts à vous aider au fur et à mesure de la mise en œuvre du programme.

Annexe II

Itinéraire et activités de la Mission spéciale, mars, mai-juin 2005

<i>Date</i>	<i>Activités</i>
Dimanche 26 mars	Arrivée de New York
Lundi 27 mars	Petit déjeuner avec le Président Réunion avec la Commission pour l'indépendance des Bermudes
Mardi 28 mars	Visite guidée de l'île Déjeuner à Cambridge Réunion publique (St. George's Cricket Club)
Mercredi 29 mars	Rencontre avec le chef de l'opposition Rencontre avec le Premier Ministre des Bermudes Réunion publique (Somerset Cricket Club)
Jeudi 30 mars	Échange d'informations avec la Commission pour l'indépendance des Bermudes Rencontre avec le Gouverneur des Bermudes Réunion publique (Devonshire Recreation Club)
Vendredi 31 mars	Petit déjeuner avec le Président Fin des travaux de la Mission
Lundi 30 mai	Arrivée aux Bermudes
Mardi 31 mai	Petit déjeuner avec le Président Réunion avec la Commission pour l'indépendance des Bermudes Réunion publique (Cedarbridge Academy)
Mercredi 1 ^{er} juin	Petit déjeuner avec le Président Exposé de Walton Brown (Groupe international d'experts en matière d'autodétermination) Réunion publique (Sandy's Secondary Middle School)
Jeudi 2 juin	Petit déjeuner avec le Président Rencontre avec des élèves (Bermuda Institute) Réunion publique (Clearwater Middle School)
Vendredi 3 juin	Petit déjeuner avec le Président Rencontre avec la Commission pour l'unité et l'égalité raciale Rencontre avec la Commission pour l'indépendance des Bermudes